AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT EN VUE DE L'OCCUPATION D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC

Autorité gestionnaire du domaine public :

Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, 3 avenue Maurice Chupin17300 ROCHEFORT, représentée par son Président en exercice, Hervé Blanché,

Contact : Direction commune des affaires juridiques et de la commande publique : 05 46 82 17 85 - mail : commandepublique@agglo-rochefortocean.fr

Contexte:

La commune de Rochefort est propriétaire du bâtiment dit pavillon Quentin sur le site historique de l'Arsenal Maritime. La communauté d'agglomération, au titre de sa compétence en matière de développement économique, a créé la zone d'activités touristiques de l'Arsenal des Mers et assure la gestion des biens sur cette zone.

Ce bâtiment, dépendance du domaine public, située à l'entrée du site est destiné à une activité d'espace boutique /information pour compléter l'offre touristique du site organisée autour des activités suivantes :

Activités touristiques existantes sur le site :

- Visites de l'Hermione
- Ateliers de l'Arsenal et construction de machines
- Le Centre International de la Mer et la corderie Royale
- l'Accromâts
- Le Musée de la Marine
- des animations en journée et en soirées

Activités à venir :

- parcours lumière nocturne
- les machines de l'Arsenal
- point restauration

Objet de l'occupation

Dans ce contexte, le titulaire de l'AOT devra proposer un projet à destination du grand public et des prestations de qualité :

- activité commerciale à l'année de vente d'artisanat local faisant vitrine du patrimoine emblématique de Rochefort Océan et du site historique de l'Arsenal maritime de Rochefort.

En application des dispositions de l'article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la CARO a décidé de publier un avis permettant aux opérateurs intéressés de manifester leur intérêt au projet

Caractéristiques et nature de l'occupation :

- occupation sous le régime des occupations temporaires et révocable du domaine public régi par l'article L2122-1 du code général des propriétés des personnes publiques. Le preneur ne pourra bénéficier du renouvellement automatique de la convention à son terme
- accessoirement le local sera un point d'information avec espace présentoirs pour documentations mises à disposition des visiteurs de l'arsenal des mers.
- L'occupation du local sera consentie moyennant une redevance d'occupation minimale fixe de 300 € par mois et une redevance variable de 4% sur le Chiffre d'affaire HT.
- Durée : du 1er avril 2020 au 31 décembre 2021

Descriptif des lieux concernés par l'occupation du domaine public:

- Le local concerné pour l'occupation, « Pavillon de garde Quentin » Porte du Soleil, a une superficie d'environ 60 m².
- Compteur électrique à reprendre par l'occupant directement
- A l'issue du terme normal de l'occupation, les installations seront reprises par l'occupant.
- Le local est livré sans aucune installation ni mobilier

Modalités administratives de demande :

- Les candidats intéressés devront adresser par courrier recommandé avec accusé de réception un dossier à l'attention de M. le Président de la CARO 3 avenue Maurice Chupin 17300 ROCHEFORT
- Date limite de dépôt du courrier : 16/03/2019, la cachet de la poste faisant foi ou contre remise d'un récépissé de remise en main propre.
- Pour tout renseignement sur ce dossier les candidats peuvent s'adresser à :
- CARO, Direction Commune des affaires juridiques et de la commande publique par mail : commandepublique@agglo-rochefortocean.fr ou e.pitalier@agglo-rochefortocean.fr.

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

Un dossier administratif comprenant

- Le formulaire de candidature mis en ligne
- Un extrait Kbis permettant d'identifier la personne morale ou tout autre document attestant de la l'activité de la personne morale ou de l'habilitation de la personne physique à exercer une activité de commerce (un par opérateur en cas de groupement)
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques professionnels et ou locatifs en lien avec l'activité.
- les garanties financières apportées (bilan, chiffres d'affaires, attestations bancaires)

Un dossier de projet comprenant

- Une présentation du candidat, ses activités, les produits envisgés à la vente, ses expériences similaires

Appréciation du dossier:

Pour sélectionner le candidat et conclure une convention d'occupation avec le porteur de projet, la CARO se fondera sur les critères suivants :

- adéquation du commerce proposé au site touristique de l'Arsenal : artisanat, produits originaux en lien avec le patrimoine historique et culturel de la Ville de Rochefort et de Rochefort Océan, ainsi qu'à l'amplitude d'ouverture envisagée.
- la solidité des expériences similaires du candidat
- les garanties financières apportées
- propositions d'amélioration en matière de redevance d'occupation

Les éléments complémentaires peuvent être obtenus sur demande par courriel à <u>commandepublique@agglo-rochefortocean.fr</u> ou <u>e.pitalier@agglo-rochefortocean.fr</u>.